

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Goumoens-la-Ville, le 19 septembre 2019

Aux Municipalités des communes
membres de l'AIAE

Communication du Comité de direction de l'AIAE aux communes membres

Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux,

En référence aux communiqués diffusés par les différents canaux d'information sur la présence de Chlorothalonil dans l'eau potable, le Comité de direction de l'AIAE vous informe des dispositions entreprises.

Des analyses sur la qualité de l'eau distribuée par l'AIAE se font régulièrement. Dès que le Comité de direction a eu connaissance de résultats d'analyses présentant un dépassement des teneurs autorisées en Chlorothalonil, il a pris toutes les mesures afin de se mettre en conformité et de livrer de l'eau respectant les exigences légales.

Ces mesures ont consisté à détourner les sources présentant des valeurs trop importantes en Chlorothalonil dans le but qu'elles n'alimentent plus le réseau d'eau potable de l'AIAE.

Actuellement, l'approvisionnement de toutes les communes membres de l'AIAE répond aux normes de qualité en vigueur à ce jour.

A l'avenir, de nouvelles analyses seront effectuées sur le réseau afin de s'assurer que l'eau livrée aux communes réponde aux exigences légales. En cas de nouveaux dépassements, les dispositions nécessaires seront prises immédiatement.

Le Président du Comité de direction se tient volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux, nos meilleures salutations.

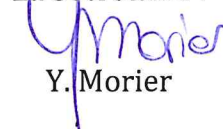
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



E. Glauser

La Secrétaire :



Y. Morier

Copies : OFCO, 1066 Epalinges – Service de l'eau, 1002 Lausanne